

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Pena, M. Baptiste et Mme Bellay

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Compléter la seconde phrase de l'alinéa 175 par les mots :
--

« et transmis au comité de suivi de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à assurer la transmission d'ici la fin de l'année au comité de suivi de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte du plan d'investissement et du calendrier des travaux pour la construction du second site hospitalier.